

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N° 1318**présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« ferroviaires »

insérer les mots :

« et aériennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des villes moyennes ne sont actuellement pas reliées directement à Paris en moins de 2h30. Pour beaucoup, il faut prendre un train qui met le double voire beaucoup plus de ce temps. Cette situation constitue une inégalité entre les Français qui ont la chance d'avoir un train ou un aéroport qui dessert leur territoire dans ce laps de temps et les autres. Pour désenclaver certaines parties de notre pays, il convient d'établir un plan mobilité qui prenne en compte ce critère de 2h30. Si le transport ferroviaire est trop lent, il convient, dans certaines communes, d'installer des liaisons aériennes en provenance et vers Paris par exemple.